

Jean-Pierre Sueur au « N.E. » « La décentralisation ne doit pas être un néo-féodalisme »

En ballottage dans le Loiret, M. Jean-Pierre Sueur, maire d'Orléans, est, depuis deux ans, secrétaire d'Etat aux Collectivités locales.

« Le N.E. ». – Plus de dix ans après la décentralisation, le bilan reste mitigé. « Le pouvoir s'est rapproché du citoyen, au seul bénéfice des élus », estime le Plan.

Jean-Pierre Sueur. – La décentralisation est « une affaire qui marche ». C'est un facteur d'efficacité et d'économies, car les décisions sont prises dans un circuit court. Personne ne la remet en cause, y compris l'opposition, qui souhaite aujourd'hui qu'on aille plus loin. En revanche, la décentralisation ne doit pas être un néo-féodalisme. Les élus sont là pour servir l'intérêt général.

Mais les élus ne sont-ils pas devenus trop puissants et trop riches ?

– Les lois Defferre ont surtout donné du pouvoir aux élus locaux. Mais, la loi du 6 février 1992, en retour, légalise les commissions extra-municipales, les conseils de quartier, les référendums locaux. Tout citoyen doit pouvoir connaître la situation financière de sa commune. Mais je suis contre le retour à une tutelle financière ou la création

d'un fonds de mutualisation des risques. Les élus doivent être responsables. Aux prêteurs d'assumer les risques qu'ils prennent, aux préfets d'assurer le contrôle de légalité a posteriori et aux chambres régionales des comptes de remplir leur mission de contrôle.



« L.E.N.E. »

L'Etat doit-il transférer d'autres compétences aux collectivités locales ?

– Je suis favorable à une loi de répartition des compétences en matière d'environnement. Aujourd'hui, l'essentiel de ces dépenses repose sur les communes, alors que beaucoup de départements et de régions

s'y intéressent.

En cas d'alternance, craignez-vous un retour du jacobinisme ?

– C'est un débat qui traverse les siècles. Nous sommes à la fois les héritiers de Colbert et des girondins. La défense de l'intérêt général impose que des prérogatives de puissance publique transcendent l'addition des intérêts locaux. L'une des questions essentielles, c'est donc l'articulation des pouvoirs de l'Etat et de ceux des collectivités locales. Les contrats de plan et la logique contractuelle me paraissent être la bonne réponse à cette question. ■